

Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur **52 semaines** par période de 12 mois consécutifs

ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - 47 semaines travaillées par an et 5 semaines de congés payés)

Mensualisation calculée du/...../..... au/...../.....

Les congés des parents sont pris en même temps que ceux de l'assistant maternel dans la limite de 5 semaines, soit 47 semaines travaillées, sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs. La mensualisation sera donc calculée sur 52 semaines incluant les congés payés.

Planification des 5 semaines

→ Calcul de la mensualisation (le nombre total de semaines doit être égal à 52 semaines) :

→ Rythme 1

.....heures hebdomadaires XSemaines travaillées = heures rémunérées/mois
12mois

→ Rythme 2

..... heures hebdomadaires X Semaines travaillées = heures rémunérées/mois
12mois

→ Rythme 3

..... heures hebdomadaires X Semaines travaillées = heures rémunérées/mois
12mois

→ Total d'heures mensuelles = heures mensualisées par mois (additionner les différents rythmes)

→ Salaire mensuel brut = h X € Salaire horaire brut = €

→ Salaire mensuel net = h X € Salaire horaire net = €

DÉCLARATION PAJEMPLOI :

→ Nombre d'heures normales :

→ Nombre de jours d'activité* :

(*Nombre de semaines travaillées X nombre de jours d'activité hebdo ÷ 12 mois)

→ Salaire net mensuel : €

→ Observations :

.....
.....

EXEMPLE

Fiche calcul mensualisation

L'accueil s'effectue sur 52 semaines par période de 12 mois consécutifs

ACCUEIL VARIABLE

(Au moins 2 rythmes hebdomadaires - 47 semaines travaillées par an et 5 semaines de congés payés)

Mensualisation calculée du 01/09/N au 31/08/N+1

Les congés des parents sont pris en même temps que ceux de l'assistant maternel dans la limite de 5 semaines, soit 47 semaines travaillées, sur une période de 12 mois d'accueil consécutifs. La mensualisation sera donc calculée sur 52 semaines incluant les congés payés.

Planification des 5 semaines de congés
1 semaine à Noël
1 semaine aux vacances de février
3 semaines l'été (3 premières d'août)

→ Calcul de la mensualisation : **À savoir** : le nombre total de semaines doit être égal à 52 semaines ;
Dans l'exemple 2 rythmes à raison d'1 semaine/2 30h en alternance avec 35h sur 5 jours par semaine) :

→ Rythme 1

30 heures hebdomadaires X 26 Semaines travaillées = 65 heures
12 mois

→ Rythme 2

35 heures hebdomadaires X 26 Semaines travaillées = 75.83 heures
12 mois

→ Total d'heures mensuelles = 65 + 75.83 = 140.83 heures rémunérées par mois

→ Salaire mensuel brut = 140.83 h X 3.98 € Salaire horaire brut = 560.50 €

→ Salaire mensuel net = 140.83 h X 3.10 € Salaire horaire net = 436.57 €

DÉCLARATION PAJEMPLOI

→ Nombre d'heures normales : 141 h

→ Nombre de jours d'activité* : 22 jrs

(*52 semaines X 5 jours ÷ 12 mois) → Salaire net mensuel : 436.57 €

→ Observations :

.....

.....

.....

.....